

19.04.2005

Le point sur l'actualité

Codename : Innocence en danger

Nom d'un mouvement de protection et de défense des enfants contre l'abus et l'exploitation sexuelle. Un historique sur l'origine de ce mouvement né le 15 avril 1999, un aperçu de la situation d'aujourd'hui.

Six ans. Ça passe vite. Au début, il y avait un peu d' « euphorie » il y a toujours énormément d'enthousiasme . . .

– plus de 400 personnes ont applaudi les recommandations des experts convoqués par l'UNESCO en janvier 1999 suite au démantèlement de ce qui à l'époque était considéré comme le plus grand réseau cyber-pédo-criminel au monde dans le cadre de l'opération « cathédrale ». Un plan d'action a été adopté afin de bâtir un programme pour lutter contre la pornographie impliquant des enfants, les abus potentiels d'Internet qui risquent de piéger les jeunes internautes et la pédophilie –(aujourd'hui on s'accorde pour parler plutôt de pédocriminalité).

– et un petit groupe de citoyens se sont réunis autour de ce combat et ont rejoint le mouvement qui est né, Innocence en Danger, dans le but de mettre en oeuvre les recommandations de cette réunion.

Mais à ce moment là, tout était à faire: c'était le 15 avril 1999. Et nous n'étions qu'une poignée de personnes, avec des familles et des enfants. On n'avait pas de techniciens avec nous, ni de médecins, ni de personnalités politiques.

Peter Ustinov, l'acteur émérite, décédé deux ans plus tard, était à nos côtés et tout le monde a apprécié son énergie et sa détermination de voyager de son foyer en Suisse à Paris pour se joindre à nous.

Jacques Danois, depuis longtemps actif dans le domaine de la protection des enfants, Secrétaire générale de



Peter Ustinov, décédé, acteur émérite



Jacques Danois, Secrétaire générale de l'AMADE et porte-parole de Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre



l'AMADE et porte-parole de Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre, a été une inspiration, et a partagé avec nous son expérience. Il a aussi contribué à préparer le chemin pour associer plus étroitement l'Association Mondiale des Amis des Enfants, AMADE, et Innocence en danger.

Homayra Sellier était au devant des actions. Lorsque le Directeur-général de l'UNESCO, Federico Mayor, a invité à la réunion --des personnes présentes, les citoyens, la société civile -- à se mobiliser, c'est elle et elle seule qui a répondu. Elle seule a initié les premières activités :--deux séminaires, dont un pour mieux connaître les partenaires et associations en France, l'autre qui a inclus ceux de Belgique et de Suisse.

Il y avait aussi Christine Leroy, Membre du Soroptimist International, et à ce moment même, également Vice Présidente du Comité des ONGs pour l'information de l'ONU. Elle apportait son expérience des organismes internationaux et donnait le leitmotiv des droits de l'homme à notre travail. Plus tard, elle dynamisera les forums de jeunesse, Giga la Vie et les semaines de Cybervillages à Chambéry. Vice-Présidente, elle est comme plusieurs de nos membres, chargée de suivre les dossiers des victimes et de les accompagner, avec l'appui de nos avocats.

Choy Arnaldo, à ce moment-là, Chef de Section de la Communication à l'UNESCO, a été chargé d'organiser ce colloque et d'assurer le suivi par l'intermédiaire d'un groupe de citoyens . A son départ de l'UNESCO en 2000, il a été nommé Vice Président d'Innocence en danger.

Petit qu'il est, ce mouvement a attiré peu à peu des partenaires en Italie (**l'Association Meter présidée par Don Fortunato Di Noto**), aux Etats unis (Anti Child Porn Organisation présidée par Natasha Grigori), en Argentine (un groupe de citoyens présidé par Silvia Bacher), en Albanie (le Réseau d'Albanie pour les droits des Enfants), et en Australie (Kids Ap).

A partir de la fin de l'année 1999, avec l'aide de Maître Marie Pia Hutin-Houillon, avocate, Innocence en danger a envisagé de prendre son envol dans le cadre d'une structure juridique autonome et ayant la personnalité morale, pour lui permettre de mener des actions plus larges: l'association loi 1901 est née en mai 2000 et dans quelques jours pourra conformément à la loi, se constituer partie civile aux cotés des enfants victimes dans les procédures judiciaires

Et après six ans, quels résultats ?

De toute évidence , devant la mobilisation et la condamnation de l'opinion publique, devant les dernières affaires de pédo-criminalité et inceste en France, en Belgique, au Portugal, en Allemagne, devant l'explosion du trafic d'enfants en provenance des pays de l'est, des mesures finalement ont été prises ici et là , dans le sens d'une protection plus rigoureuse et plus grande de l'enfant. Telles sont les lois sur la prolongation de la prescription et sur la protection des médecins signalant des enfants en danger en France

Homayra Sellier, Présidente, et Marie-Pia Hutin-Houillon, avocate et Vice-Présidente



Christine Leroy, Vice-Président



Don Fortunato di Noto, Président de l'Association Meter

ou encore la loi sur l'enfermement à vie des délinquants dangereux en Suisse.

Or beaucoup reste à faire, et , c'est un défi qui nous concerne tous .

Les ministères concernés (Justice, Intérieur, Famille , et des Droits des victimes) consultent de plus en plus les associations non gouvernementales comme la notre. Il y a un meilleur dialogue aujourd'hui là où il n'y avait rien avant. Tout ceci est dû en partie au lobbying et 'pression' exercée notamment par Innocence en danger et de nombreuses autres organisations de protection des enfants.

Plusieurs affaires de pédocriminalité ont enfin été jugé. Dutroux, Fourniret, Emile Louis, Lechien, Outreau, Angers... : les criminels ont été condamnés. Par contre, l'aspect 'réseau' dans ces affaires n'a toutefois pas été considéré avec toute l'attention nécessaire. Néanmoins, ces actions et procédures judiciaires émeuvent le public comme elles provoquent les médias afin qu'ils restent vigilants et en alerte aux possibles défaillances et dysfonctionnements, telle que l'inacceptable remise en question de la parole des enfants malgré les blessures physiques, morales, et psychiques qu'ils ont subi –leçon que le procès d'Outreau nous a donné.

Notre grande déception fut le non lieu rendu concernant des 20 CD-roms de Zandvoort en 2003 malgré le fait que plusieurs parents français y aient reconnu leurs enfants !

Grâce aux médias qui ont pris un rôle plus actif ces dernières années, le public est mieux informé et plus conscient des crimes contre les enfants et des risques d'Internet vis-à-vis des jeunes internautes. Il y a six ans le sujet de la pédocriminalité était totalement tabou et la loi du silence régnait . Aujourd'hui, tout le monde est au courant, et la pédocriminalité, les risques du tchat sur Internet sont plus fréquemment abordés ouvertement et dans tous les secteurs de la société. Ce sont sans doute les médias et les ONGs qui ont ouvert ces portails et brisé les murs du silence.

Dans cette lutte, innocence en danger a participé à des tables rondes avec les instances gouvernementales et législatives; de nombreuses manifestations ont permis de sensibiliser les décideurs du monde politique, économique et social.

L'agenda de nos actions est sur notre site : [www .IEDFrance.Org/](http://www.IEDFrance.Org/).

IED a aussi alerté les parents et les instituteurs dans les forums publics à Bordeaux, Lormont, Toulouse, Bure sur Yvette, Caen, et à Arras, et a directement parlé aux enfants dans les forums de Giga la Vie et Cybervillage, dans les écoles qui nous ont sollicités et auprès de l'ambassade du Portugal à Paris.

Innocence en danger a aussi créé une « antenne » à Toulouse et des associations partenaires en Allemagne, , et aux Etats-Unis le tout sous l'autorité d'une fondation de droit suisse placée sous la surveillance des autorités helvétiques. Tout récemment, nous avons renforcé notre collaboration avec des fondations en Ukraine pour aider et protéger les enfants.

De nombreux victimes et parents protecteurs ont été aidés dans leurs périples judiciaires et médicaux par d'Innocence en danger et sur plusieurs années. Dans certaines affaires, des décisions judiciaires ont été favorables à la protection de l'enfant concerné. D'autres sont toujours en attente.

Nous avons aussi lancé une nouveauté: des courts séjours dans les alpes suisses pour que les victimes et leur parent protecteur puissent se détendre, se retrouver, découvrir et

développer des activités artistiques et sportives – avec l'espoir que les victimes et leurs familles puissent se reconstituer psychiquement et psychologiquement dans le cadre de ces « petits moments de bonheur » tant attendus.

En dehors du site web qui affiche les actualités sur le sujet et les dernières informations concernant l'Association, IED a contribué à l'édition de trois livres :

Innocence in Danger dot COM: Internet: paradis des pédophiles
par Homayra Sellier. Paris: Plon 2003

Enfance Massacrée.
Par Homayra Sellier, Marie Pia Hutin, Edwige Antier et Joëlle Kalfon.
Paris: Éditions Raphaël, 2003

Abus d'enfants sur Internet. En finir avec le silence
[Child Abuse on the Internet: ending the silence].
Edited by Carlos A. Arnaldo. Paris and New York: UNESCO and Berghan Publishing.
2001

Il reste encore beaucoup à entreprendre. Mais on peut déjà noter un progrès, et un renforcement de la sensibilisation du public. On ne peut plus être satisfait avec une justice compromise, les criminels ne peuvent plus continuer à commettre leurs crimes contre les enfants.

L'esprit des citoyens n'est plus le même. Ils demandent plus, ils l'auront.

INNOCENCE EN DANGER

Liens:

Nouvelles associées: